

Département du Val d'Oise
Arrondissement de PONTOISE
Canton de L'ISLE ADAM

COMMUNE DE RONQUEROLLES

ARRETE DU MAIRE

N°2023-26

OBJET : Travaux de réalisation d'un branchement télécom en souterrain au 290 rue de la croix maillet

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44, R 225 et R 225-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, 2213-1, 2213-4,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande d'arrêté présentée par OPTICOM GROUP RC, 33 boulevard de mantes 78410 AUBERGENVILLE, pour la réalisation de travaux d'un branchement télécom en souterrain au 290 rue de la croix maillet

Considérant la difficulté de circuler durant ces travaux,

**LE MAIRE DE RONQUEROLLES
A R R E T E**

Article 1 : le stationnement sera interdit au droit du chantier, la circulation se fera par demi chaussée et sera maintenue notamment le service de ramassage des ordures ménagères, et la vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords du chantier 290 rue de la croix maillet, de 7 h 30 à 18 h dans la zone de travaux du 11 septembre 2023 pour une durée calendaire de 15 jours

Article 2 : Les panneaux signalisation, les feux de signalisation, les barrières de sécurité nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions,

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur Le Commandant de la brigade Gendarmerie de Persan,
- OPYIC GROUP R C
- Le Maire de la commune

chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté
copie transmise au Centre de Secours et d'Incendie de Persan

Fait à Ronquerolles
Le 07 Septembre 2023
Le Maire :
Jean-Marie DUHAMEL

